Travaux publics et Services gouvernementaux

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions – TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage , Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Civilian Aircraft Division/Division des Avions Civils Portage III 8C1 - 50 11 Laurier St./11 reu Laurier Gatineau Québec K1A 0S5

	VOII	i aitic z i	Jour Clauses et Conditions
Title - Sujet			
Helicopte Blade Exchange			
Solicitation No N° de l'invita	ntion	Date	
31184-170997/A		2018-0	1-23
Client Reference No N° de re	éférence du client	•	
31184-170997			
GETS Reference No N° de re PW-\$CAG-010-26656	éférence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VME
010cag.31184-170997			
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM			Eastern Standard Time
on - le 2018-03-05			EST
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: ✓ Destination	: Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:	В	uyer Id - Id de l'acheteur
Johnston, Charlene	•		10cag
Telephone No N° de télépho	one	FAX No	o N° de FAX
(873) 469-3859 ()		(819) 9	97-0437
Destination - of Goods, Service	•		
Destination - des biens, servic	ces et construction:		
Spe	ecified Herein		
1	dans les présentes		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée		
See Herein			
Vendor/Firm Name and Address			
Raison sociale et adresse du fournisseur/	de l'entrepreneur		
Telephone No N° de téléphone			
Facsimile No N° de télécopieur			
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm			
(type or print)			
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/			
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)			
Signature	Data		
Signature	Date		



Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Public Works and Government Services Canada

Destination Code - Code destinataire	estination Code - Destination Address - Code destinataire Adresse de la destination	Invoice Code - Code burcomptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D-1		31184	NATIONAL RESEARCH COUNCIL CANADA
	BLDG U-61 1920 Research Private		BLDG M-22
	Ottawa K1V 2B1		1200 MONTREAL RD
	Canada		OTTAWA
			Ontario
			K1A0R6



Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions

Document No.31184-170997/A Travaux publics et Services gouvernementaux Public Works and Government Services Canada Item Article

	Canada						Voir Partie	Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	et Conditions
_		Dest. Code	Inv. Code	Qtv	U. of I.	Unit Price/f FOB	Jnit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Delivery Reg. Del. Offered	Del Offered
<u>e</u>	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
Ì	212-015-501-115 Helicopte Blade Ex	D-1	31184	297000	297000 Each	XXXXXXXXXX	\$	See Herein	
	change								



Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 010CAG31184-17-0997

Buyer ID - Id de l'acheteur 010CAG CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité associée à cette invitation à soumissionner.

1.2 Besoin

Le besoin est l'approvisionnement de deux (2) pales principales de rotor Bell Hélicoptères, NEUVES ou avec AU MOINS DE 2 000 heures restantes, numéro de pièce 212-015-501-115; incluant l'échange de deux (2) pales de rotor principal Bell Hélicoptères, numéro de pièce 204-011-250-001 avec 489.6 heures restantes sur 2500 heures de vie de navigabilité (2010.4 TTSN) pour crédit en échange.

1.3 Accords commerciaux

L'exigence est assujettie aux dispositions des accords commerciaux suivants:

L'accord de libre-échange canadien, en vigueur le 1er juillet 2017 L'Accord de libre-échange nord-américain

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions</u> <u>uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Services publics et approvisionnements (SPAC).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2017/04/27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Services publics et approvisionnements (SPAC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Solicitation No. - N° de l'invitation 31184-17-0997/CAG
Client Ref. No. - N° de réf. du client 31184-17-0997

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 010CAG31184-17-0997

Buyer ID - Id de l'acheteur 010CAG CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: L'offre financière doit être fournie uniquement dans les pages "Détails de

l'article". Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre; et

Section II: Certifications (une copie papier) - Les soumissionnaires doivent soumettre les

certifications et les informations supplémentaires requises en vertu de la partie 5.

3.2 Fluctuation du taux de change

C3010T (2014/11/27), Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

Les offres reçues seront évaluées en fonction de l'intégralité de la demande d'appel d'offres, y compris les Critères techniques obligatoires et les critères d'évaluation financière.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 010CAG31184-17-0997

Buyer ID - Id de l'acheteur 010CAG CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

4.2 Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires doivent se conformer aux critères techniques obligatoires. Toute offre qui ne répond pas aux critères techniques obligatoires sera déclarée non recevable. Chaque critère doit être traité séparément:

- a) Respecter les conditions des matériaux stipulées dans la présente demande de proposition
- b) Respecter les conditions générales stipulées dans la présente demande de proposition

4.3 Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

Le prix de la soumission sera évalué comme suit :

les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues.

les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les soumissionnaires proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. Les soumissions seront évaluées sur une base FAB destination. Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sera considérée comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger.

4.4 Méthode de sélection

Une offre doit être conforme aux exigences de la demande de soumission et répondre à tous les critères d'évaluation technique obligatoire pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Solicitation No. - N° de l'invitation 31184-17-0997/CAG
Client Ref. No. - N° de réf. du client 31184-17-0997

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 010CAG31184-17-0997

Buyer ID - Id de l'acheteur 010CAG CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée
Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission,
de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la
Politique d'inadmissibilité et de suspension (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ciif/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation
exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus
d'approvisionnement.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a pas des exigences de sécurité liées à cette exigence.

6.2 Besoin

- 6.2.1 L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à la "Liste détaillée d'articles" et tel que décrit ci-dessous.
- 6.2.2 Condition du materiel

Le besoin est l'approvisionnement de deux (2) pales principales de rotor Bell Hélicoptères, NEUVES ou avec AU MOINS DE 2 000 heures restantes, numéro de pièce 212-015-501-115; incluant l'échange de deux (2) pales de rotor principal Bell Hélicoptères, numéro de pièce 204-011-250-001 avec 489.6 heures restantes sur 2500 heures de vie de navigabilité (2010.4 TTSN) pour crédit en échange.

6.2.3

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier

Instructions d'expédition - Livraison à destination

Buyer ID - Id de l'acheteur 010CAG

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

010CAG31184-17-0997

Les marchandises qui doivent être livrées à la destination indiquée au contrat à l'adresse ci-dessous, Incoterms 2000 pour les expéditions d'un entrepreneur commercial.

EXPÉDIER À:

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHE 1920 Research Private, bldg U-61 Ottawa, ON K1V 2B1

Clauses et conditions uniformisées 6.3

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditionsuniformisees-d-achat) publié par Services publics et approvisionnements Canada (SPAC).

6.4 Conditions générales

2010A (2016/04/04), Conditions générales - biens (complexité moyenne)

6.5 Date de livraison

Tous les produits livrables doivent être livré tel qu'indiqué dans "Détail de l'article" du contrat.

6.6 Responsables

6.6.1 Autorité contractante

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Services publics et Approvisionnement Canada Secteur de l'approvisionnement et du soutien en équipment aérospatial et terrestre (SASEAT)	Charlene Johnston
Adresse:	Place du Portage, Phase III, 8C1,
	11 Laurier, Gatineau, QC K1A 0S5
Téléphone:	873-469-3859
Adresse courriel:	Charlene.Johnston@tpsgc-pwgsc.gc.ca

6.6.2 Représentant de l'entrepreneur

Entrepreneur:	
Représentant:	
Téléphone:	
Adresse courriel:	

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ 010CAG31184-17-0997 \end{array}$

Buyer ID - Id de l'acheteur 010CAG CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.7 Paiement

6.7.1 Base de paiement – Usine de l'entrepreneur (FAB Usine)

Compte tenu du fait que l'entrepreneur remplirait de manière satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, le contractant sera payé:

Prix: Prix ferme unitaire TPS/TVH: En sus, si applicable

DROITS: En sus, si applicable et payable par le destinataire

FAB Usine de l'entrepreneur _____

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.7.2 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- 1. Carte d'achat Visa;
- 2. Carte d'achat MasterCard ;
- 3. Dépôt direct (national et international);
- 4. Échange de données informatisées (EDI);
- 5. Virement télégraphique (international seulement);
- 6. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.8 Instructions relatives à la facturation

Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si:

- une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- 1. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- 1. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.9 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

Solicitation No. - N $^\circ$ de l'invitation 31184-17-0997/CAG Client Ref. No. - N $^\circ$ de réf. du client 31184-17-0997

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier 010CAG31184-17-0997

Buyer ID - Id de l'acheteur 010CAG CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorités des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016/04/04), Conditions générales biens (complexité moyenne)
- c) Annex A, Statement of Work
- d) Annex B, Basis of Payment
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____